

**Arrondissement
d'Epernay**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures,

Date des Convocations :

18/03/2024

Nb membres en

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Dany CARTON, Vice-présidente.

exercice : 25

Présents : 14

Etaient présents :

Mesdames BRUN, CARTON, CHARPENTIER, DUPONT, HENNEBO, JACOPE, LEFRANC, LEPONT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, MARTIN, PARIS et VALENTIN.

Votants : 15

Etaient absents et excusés :

Mesdames CASTEX (pouvoir à Mme CARTON), DAVIN, DOUCET, FERREIRA, LEGRAS, ORBLIN-PAGE.
Messieurs BENOIST, CACCIA, LAURENT, PERRIN et PINARD.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs sorties 2024

Il est rappelé que le CIAS organise différentes sorties annuelles notamment pour favoriser les liens sociaux. Il est ainsi prévu l'organisation d'une sortie annuelle pour les bénéficiaires des Epiceries Sociales ainsi qu'une sortie pour l'Espace Solid'âge.

La sortie annuelle pour l'Epicerie sociale est prévue à PROVINS,

La sortie annuelle pour l'Espace Solid'âge est prévue au Château de la Motte Tilly et à Romilly sur Seine,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **décide** d'appliquer le tarif de 10 € par personne pour la sortie 2024 de l'Espace Solid'âge.
- **décide** d'appliquer les tarifs suivants pour la sortie 2024 des Epiceries Sociales :
12€ pour un couple / 7€ pour un adulte / 4€ pour un enfant (moins de 13 ans) / gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.
- **dit** que les recettes occasionnées seront intégrées au budget du CIAS au titre de l'exercice 2024 et collectées via la régie de recettes quête et contribution pour l'Espace Solid'âge et la régie de recettes Epiceries pour les Epiceries sociales.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

Dany CARTON